

Plan d'actions en faveur du Tétrasyre

Compte-rendu du comité de suivi du 26 janvier 2015

PRESENTS :

Région PACA : Franck QUENAULT
Région RA : Anne-Cécile PRAT
DREAL RA : Mathieu METRAL
CNRS : Coralie MOUNET
CRPF RA : Bruno ROLLAND
DRAAF : Laurent CHARNAY
DSF : Robert TARDIEU
FRC RA : Estelle LAUER
FDC 74 : Pascal ROCHE
LPO RA : Marie-Paule DE THIERSANT
LPO 38 : Laurence MAGAUD
LPO 73 : Caroline DRUESNE
ONCFS DIR AMC : Caroline MOLINS
ONF : Thierry QUESNEY
PN Vanoise : Mickaël DELORME
OGM : Thibaut COUTURIER, Virginie DOS SANTOS
Secrétariat OGM : Thérèse CURT, Marc MONTADERT

ORGANISMES EXCUSES :

CERPAM PACA
DREAL PACA
IRSTEA
Réseau NATURA 2000 PACA
FDC 05
Mountain Rider
SUACI

Introduction

La DREAL Rhône-Alpes remercie toutes les personnes présentes et mobilisées pour le Plan d'actions en faveur du Tétrasyre. Mathieu Métral rappelle que 2015 est une année charnière pour la continuité de certaines actions et l'élaboration du nouveau plan. Le but de ce comité est d'avoir un aperçu de l'ensemble des actions menées lors du plan 2010-2014, et d'identifier les actions à maintenir en 2015 afin de prendre des décisions sur les futures orientations. Il souligne le statu quo des financements de 2015 apportés par la DREAL Rhône-Alpes.

Les Maîtres d'ouvrage et financeurs (Régions et DREAL Rhône-Alpes et PACA) ont également exprimé, au préalable, leur souhait et leur soutien pour la poursuite d'un Plan d'actions Tétrasyre Alpes 2016-2020.

Les 24 actions du plan

Thibaut Couturier passe en revue chacune des 24 actions, en dresse un premier bilan et soumet à proposition des opérations qu'il serait prioritaire de maintenir en 2015. Les membres de ce comité de suivi sont invités à s'exprimer sur ces propositions.

Action A1 - Hiérarchiser les espaces d'intervention en fonction des priorités de conservation et identifier les dispositifs financiers mobilisables :

Estelle Lauer confirme les propos exposés par Thibaut Couturier quant à la complexité de la hiérarchisation (nombreux rapports/tableaux). Faut-il mobiliser du temps en 2015 pour améliorer cette hiérarchisation ou intégrer une nouvelle hiérarchisation qui prenne en compte les problèmes rencontrés au nouveau plan d'actions 2016-2020 ?

Pour l'extension de ce travail aux Alpes du Sud, doit-on reprendre tout le travail engagé dans les Alpes du Nord en s'appuyant sur les dernières mises à jour des données cartographiques ?

Marc Montadert (OGM) pense que l'on devrait, dans un premier temps, interroger les financeurs et acteurs de terrain : Comment ont-ils utilisé l'outil ? A-t-il été utile ? Si oui ou non, pourquoi ? Sur certains secteurs, il pourrait s'agir d'opportunités financières, bien que les sites ne fassent pas partie de ceux identifiés comme prioritaires. Dans d'autres, il pourrait s'agir davantage d'une question de volonté des acteurs du territoire. Pour conclure, Laurent Charnay évoque l'importance de terminer l'homogénéisation du travail de hiérarchisation à l'échelle des Alpes.

Pascal Roche suggère d'engager, dans un premier temps, un travail d'évaluation de cette action, au sein d'un groupe de travail.

Dans cette optique, Thibaut Couturier se chargera de mobiliser les personnes intéressées par ce travail d'évaluation de cette action de hiérarchisation des espaces (lors de réunions spécifiques, ou lors des réunions des groupes thématiques). Ce travail pourra s'appuyer sur une notice méthodologique élaborée par l'OGM.

Action A2 - Mettre au point une méthode standardisée de diagnostic/évaluation des habitats de reproduction :

Cette action est achevée, avec des réflexions en cours sur la manière de l'adapter aux habitats représentatifs des Alpes du sud. Estelle Lauer précise qu'il est important de définir dans quels champs d'intervention cette méthode de diagnostic peut-être utilisable. A quelles questions peut-on répondre et quelles sont les limites identifiables de cette méthode de diagnostic (ex : insuffisance de la méthode pour répondre à certaines questions de gestion spécifiques ?). A-t-on besoin de faire évoluer la méthode dans certains cas ?

Action A3 - Mettre au point une méthode standardisée de diagnostic/évaluation des habitats d'hivernage :

La méthode est mise au point, avec les derniers compléments proposés l'hiver précédent (relevés de végétation, etc...). En 2015, il s'agira de recueillir les retours des opérateurs sur les éventuels problèmes scientifiques/techniques rencontrés.

Action A4 - Vulgariser la méthode de diagnostic/évaluation et les expériences de gestion des habitats de reproduction :

Marc Montadert rappelle que ces diagnostics d'habitat de reproduction font l'objet d'une formation, afin de s'assurer de la standardisation du protocole et de la rigueur dans les relevés de terrain. La réalisation de ces diagnostics peut être parfois assez laborieuse.

Marie-Paule De Thiersant remarque néanmoins un certain engouement des bénévoles pour la réalisation de ce travail de terrain. Des formations au diagnostic d'habitat de reproduction sont souhaitées par le PNV, et certaines associations de protection de la nature. Robert Tardieu émet également le souhait de former le personnel des domaines skiables. Une réflexion est en cours au sein de l'OGM pour étendre cette formation aux bureaux d'étude. L'OGM recensera les besoins de formation et étudiera la possibilité de mettre en place une session cette année.

Action A5 - Vulgariser la méthode de diagnostic/évaluation et les expériences de gestion des habitats d'hivernage :

Les formations se déroulent en 2 étapes : Evaluation du dérangement (au cœur de l'hiver), et évaluation de la présence de crottiers (à la fonte des neiges). Ces deux journées de formation sont programmées pour 2015.

Action A6 - Intégrer la conservation et la quiétude des habitats dans les politiques publiques :

En 2015, cette action consistera à poursuivre les efforts visant à intégrer les enjeux Tétrasyre dans les politiques publiques, les procédures de planification, d'aménagements, de développement territorial, d'inventaires, ainsi que les différentes stratégies de conservation des espaces naturels.

Action A7 - Améliorer la réglementation relative aux pratiques motorisées à l'utilisation des pistes sylvo-pastorales et à la limitation du dérangement :

En 2015, cette action se limitera à poursuivre les opérations de contrôle. Des discussions relatives à l'amendement "motoneige" sont abordées. Un décret autorisant sous conditions le convoyage des clients vers les restaurants d'altitude est en cours de rédaction.

Action A8 - Mettre en œuvre les mesures de conservation, restauration et quiétude des habitats sur les unités pastorales à enjeux :

De nombreuses actions ont été engagées sur les 5 années du plan. Estelle Lauer revient plus précisément sur l'élaboration et la mise en œuvre des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques. Les mesures proposées qui prennent en compte l'enjeu tétras-lyre concernent les alpages, qu'ils soient gérés collectivement ou individuellement. Deux mesures types sont mobilisables : la mesure gestion collective ou la mesure herbe 09 qui oblige au respect d'un plan de pâturage. Les sites Natura 2000 qui accueillent du Tétrasyre ont intégré cet enjeu. Pour les autres parties de territoires, la possibilité de contractualiser la mesure Herb09 dépend des financements que les collectivités pourront apporter pour mobiliser les aides européennes. La politique agricole est aujourd'hui décentralisée à l'échelle des territoires. Pour prendre en compte les enjeux tétras, il a fallu que les opérateurs concernés se mobilisent à l'échelle de chacun d'entre eux. Une inquiétude quant à l'utilisation de ces mesures par les alpagistes reste le montant du plafond qui aujourd'hui est moindre par rapport aux années précédentes. Les aides seront-elles à la hauteur de la gestion nécessaire pour prendre en compte les enjeux de conservation du tétras-lyre ? 2015 sera l'année de contractualisation des éleveurs. Nous verrons alors si le travail du premier plan d'actions a porté ses fruits.

Action A9 - Mettre en œuvre les mesures de conservation, restauration et quiétude des habitats sur les domaines skiables à enjeux :

De nombreuses opérations ont été menées en partenariat avec les domaines skiables (diagnostics, enquêtes, observatoires environnementaux,...).

Estelle Lauer revient plus particulièrement sur le lancement du guide d'Aménagement des Domaines skiables, en test jusqu'à fin juin 2015. Une fois validé, il sera diffusé plus largement. Suite au souhait exprimé par des membres du comité de suivi de participer à la validation du travail, Estelle Lauer propose que cette démarche de validation de l'outil ait lieu lors d'une réunion du groupe thématique "tourisme".

Mathieu Métral ajoute que la démarche consiste dans un premier temps à laisser le soin aux utilisateurs de cet outil (les domaines skiables) de le tester, avant validation définitive par un groupe élargi.

Action A10 - Mettre en œuvre les mesures de conservation, restauration et quiétude des habitats sur les espaces boisés à enjeux :

Marc Montadert met l'accent sur le caractère très différent des espaces boisés avec des enjeux économiques, et ceux qui en sont dépourvus. Il donne l'exemple des coupes de mélèze dans les Alpes du sud sur des zones d'habitats à Tétralyres. Aussi, il est important d'identifier les secteurs d'exploitation de bois dans les milieux à Tétralyre.

Marie-Paule De Thiersant suggère d'inscrire la préoccupation Tétralyre dans le plan de gestion forêt et biodiversité. Bien qu'il n'existe pas d'entrée « espèce », il est possible de prioriser les espaces qui feront l'objet d'une gestion forestière raisonnée.

Anne-Cécile Prat propose de transmettre l'information.

Laurent Charnay souligne par ailleurs qu'il est prévu d'intégrer le Tétralyre dans les schémas de desserte. L'année 2015 pourrait permettre le lancement de la rédaction d'un guide de gestion. Un rapprochement entre les Alpes du Nord et du Sud sur ces problématiques de gestion forestière semble important. L'idée de journées de formation des personnes intervenant en forêts privées est évoquée.

Action A11 - Suivi démographique et suivi des habitats :

Le plan d'action continuera à bénéficier des résultats des travaux récurrents de suivis (comptages, centralisation des données, formations, appui technique, diffusion de bilans,...) que réalise l'Association OGM dans le cadre de son objet.

Action A12 - Evaluer l'impact de l'évolution des pratiques pastorales sur les habitats de reproduction :

Caroline Molins rappelle qu'une nouvelle fiche action avait été proposée mais jamais validée. Cette action est donc restée sans suite, et pourrait être reprise dans le futur plan. Dans un premier temps, le travail d'enquête sociologique (voir en seconde partie), pourra peut-être répondre en partie à certaines questions posées.

Action A13 - Evaluer l'impact du dérangement hivernal sur l'état sanitaire des oiseaux et les paramètres démographiques :

La collecte et l'analyse de fientes ces dernières années a permis de mettre en évidence la présence de parasites, indicateurs de stress lié au dérangement, avec des différences notables entre secteurs skiés et non skiés. Le suivi sanitaire (Savoie, 7 Laux) se poursuivra en 2015. Il est également évoqué la possibilité de mener une étude sur des secteurs présentant des zones de refuge hivernaux.

Action A14 - Améliorer les techniques de conservation, restauration, quiétude des habitats de reproduction :

Les actions de restauration sont recensées et une fiche descriptive des travaux a vu le jour lors du plan d'actions. Caroline Molins souligne l'importance de bien prendre en compte les zones de travaux.

Action A15 - Améliorer les techniques de conservation, restauration, quiétude des habitats d'hivernage :

Lors du plan d'actions, de nombreux dispositifs de refuge hivernaux ont été mis en place. Ils sont recensés par l'OGM.

Un protocole standardisé visant à évaluer leur efficacité a été élaboré par un groupe de travail. Il est en phase de test auprès des opérateurs et sera finalisé en 2015.

Action A16 - Réduire la mortalité due aux percussions dans les câbles :

Une enquête sur les câbles meurtriers dans les domaines skiables est réalisée tous les deux ans par l'OGM. Celle-ci permet d'identifier les cas de mortalité, les tronçons dangereux et leur visualisation, ainsi que l'évolution des infrastructures. Depuis 2014, des plans de visualisation permettent de planifier et suivre efficacement les travaux engagés et/ou à engager.

L'amélioration du dispositif de visualisation des téléskis (flotteurs) devrait aboutir fin 2015/début 2016.

Action A17 - Généraliser le plan de chasse et harmoniser ses modalités d'application :

En 2014, tous les départements ont des plans de chasse et ont harmonisé leurs modalités d'application. Parmi les opérations récurrentes, les partenaires ont contribué à la centralisation des carnets PGM, à établir les bilans des attributions et des prélèvements, à participer aux CDCFS et à l'élaboration des arrêtés de plans de chasse.

Action A18 - Limiter l'accès aux déchets pour les prédateurs généralistes sur les domaines skiables :

L'association Mountain Riders n'a pas eu les moyens de réaliser cette action. Néanmoins, des informations ont pu être collectées dans le cadre d'une enquête spécifique menée auprès des domaines skiables. Une discussion concernant une initiative d'affichage d'un logo "zone protégée" est amenée. Cela pourrait être une piste à développer dans le cadre du nouveau plan.

Action A19 - Eviter de favoriser le sanglier en altitude :

Cette action s'est principalement appuyée sur des interdictions d'agraine relayées via les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique. En 2015, il s'agira de planifier les compléments pour les départements manquants.

Marc Montadert s'interroge sur une baisse éventuelle de la fréquentation du sanglier.

Pascal Roche et Estelle Lauer répondent que la taille des populations est très variable selon les hivers, avec de fortes fréquentations lors des hivers doux. Pourrait-on réfléchir à un indicateur de fréquentation des sangliers via les dégâts causés sur les cultures avoisinantes ? Est-il possible d'accéder à ces données ? Selon Pascal Roche, il ne semble pas y avoir un impact direct du sanglier sur les individus de Tétrasyre, mais peut-être davantage sur leur habitat.

Action A20 - Développer une politique de communication en fonction des publics ciblés et sensibiliser le grand public :

De nombreux supports de communication ont été développés et diffusés pendant le plan d'actions. L'élaboration d'une boîte à outils a permis d'harmoniser la communication grand public sur les Domaines skiables sur la thématique "Tétrasyre".

De nombreuses opérations de sensibilisation ont eu lieu.

Les zones à enjeux Tétrasyre ont été relayées via des outils web (skitour, etc,...).

Caroline Druésne présente un outil récemment mis en ligne sur le site de la DREAL (<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/partageons-la-poudreuse-avec-le-tetras-lyre-a3841.html>).

Pascal Roche évoque le lancement d'un projet tutoré avec des étudiants de l'Université de Savoie, illustrant des opérations menées dans le cadre du plan d'actions via des séquences vidéo.

Action A21 - Sensibiliser les scolaires et les étudiants des formations supérieures et professionnelles concernées au travers de leur programmes pédagogiques :

Au cours du plan d'actions, des interventions ont été menées par les partenaires dans les écoles, collèges, lycées et universités. Un "cahier nature" a été produit.

Marie-Paule De Thiersant informe qu'un projet de sensibilisation en milieu scolaire avait été soumis à la DREAL Rhône-Alpes et n'avait pas abouti. Mathieu Métral explique que les crédits à l'éducation à l'environnement délivrés par la DREAL sont soumis à un comité de sélection qui examine chaque année l'ensemble des nombreux projets. Ce projet n'a pas été retenu, mais peut tout à fait être soumis à nouveau cette année.

Des interventions en milieux scolaires et auprès des étudiants se poursuivront cette année.

Action A22 - Sensibiliser les professionnels concernés et les services instructeurs de l'Etat dans le cadre des procédures d'aménagement et des pratiques de la montagne :

Des journées de formation auprès de professionnels ont été organisées pendant le plan d'actions, accompagnées de diaporamas, films, etc... Ces opérations de formation pourront se poursuivre en 2015.

Action A23 - Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et les principaux propriétaires privés :

Cette action s'est essentiellement centrée autour d'opérations ponctuelles de sensibilisation des élus, de production d'articles et lettres de diffusion.

Estelle Lauer et Marie-Paule De Thiersant relèvent le caractère chronophage de ces opérations, et l'importance de bien cerner l'origine des difficultés.

Franck Quenault insiste sur l'importance de cette sensibilisation des élus.

Il est donc proposé de maintenir la pression en 2015, de faire le point et réfléchir à la manière de reconduire l'action lors du futur plan.

Un corpus juridique a été réalisé avec le soutien financier des Régions PACA et RA (stage de Méroé Griesheimer). Franck Quenault souligne que ce travail a été récompensé au niveau national, renforçant l'intérêt de transformer l'essai et de rendre cet outil opérationnel. Une présentation orale pourrait aider à mieux assimiler le contenu de ce travail. Pascal Roche suggère une restitution dans un cadre plus général afin d'élargir la diffusion.

Action A24 - Animer le plan et coordonner les actions :

De nombreuses rencontres des partenaires ont eu lieu tout au long du plan, lors de COPIL, groupes thématiques, groupes de travail.

Un séminaire de restitution s'est tenu le 17 septembre 2014 à Albertville (73) et a marqué la clôture du plan 2010-2014.

En 2015, l'animation aura pour objectif de veiller au bon déroulement des actions maintenues, organiser l'évaluation du plan 2010-2014, et élaborer le futur plan d'actions.

Une veille sur les dispositifs mobilisables pour financer les actions doit être envisagée. De nombreuses réunions sont ainsi à prévoir. Le futur plan d'actions pourrait s'intituler PA TLY Alpes : Plan d'actions en faveur du Tétralyre dans les Alpes.

Evaluation du plan d'actions

Thibaut Couturier rappelle les grands objectifs et intérêts de conduire une évaluation de manière rigoureuse. Une démarche globale est proposée, il sera ainsi possible de s'en inspirer pour l'évaluation du plan d'action. Le focus est fait sur les indicateurs quantitatifs sur lesquels pourra s'appuyer l'évaluation. Après rappel des grandes caractéristiques d'un indicateur, il est évoqué l'existence de trois types d'indicateurs :

- ◆ **indicateurs d'état** (de la biodiversité) dont la fonction générale est d'évaluer l'état de conservation des milieux naturels et des espèces,
- ◆ **indicateurs de pressions** qui décrivent les forces agissantes qui conduisent à un changement de l'état,
- ◆ **indicateurs de réponse** qui se composent à partir des mesures et des décisions des différents agents de la société, relatives aux pressions et à l'état, et évaluent les efforts consentis et l'état d'avancement des actions de toutes natures proposées par un programme ou une politique.

Face au constat d'un fort déséquilibre en faveur des indicateurs de réponse utilisés lors de l'avancement du plan d'actions, il est important de pouvoir développer des indicateurs d'état et de pression. Il est également souligné l'importance de bien évaluer les questions auxquelles ces indicateurs pourront répondre.

En complément de cette évaluation, un projet d'enquête en sciences humaines et sociales (SHS) est en cours d'élaboration. Estelle Lauer présente ce projet, avec l'encadrement d'un stagiaire pour mener à bien cette étude. Un groupe de suivi de ce travail sera constitué. Elle invite Coralie Mounet à venir exposer les principes et modalités de ce projet.

Dans un premier temps, Coralie Mounet évoque l'intérêt des SHS pour mener cette évaluation qualitative du plan d'actions et présente la démarche générale qui pourrait être envisagée. Plusieurs questionnements peuvent ainsi être posés, que l'on peut regrouper en deux grandes problématiques :

Sujet 1 : Des questionnements relatifs à la gouvernance du plan d'actions : qu'est ce qui a marché et qu'est ce qui n'a pas marché, quelles sont les difficultés rencontrées, quelle pérennité ? Autrement dit, ces questions portent toutes sur "l'effet social" du plan d'actions sur les acteurs membres du COPIL, que l'on pourrait qualifier "d'acteurs clefs" du plan d'actions.

Sujet 2 : Des questionnements relatifs à l'efficacité du plan d'actions : quelle est l'efficacité des actions en termes de changement de pratiques chez les acteurs ayant un impact sur les habitats du Tétrasyre et à plus long terme sur les populations de Tétrasyre elles-mêmes ?

Si l'on développe le sujet 1, plusieurs axes demandent à être explorés pour cerner l'"effet social" du plan d'actions sur les acteurs clefs :

- ◆ Qui est impliqué et comment, avec quelle(s) action(s) et avec qui ? Pour ce faire, il faut dresser un bilan du réseau et des actions mises en place.
- ◆ Comment le plan d'actions se place dans l'ensemble des dispositifs sur le Tétrasyre ? Mobilise-t-on le même réseau ? Quelle spécificité ou/et originalité possède ce plan d'actions ? Quels sont les liens avec d'autres contextes d'actions ?
- ◆ On peut également se poser la question de savoir comment le plan d'actions a assemblé, fait du lien entre différents acteurs ou au contraire peut défaire certains liens (conflits) ? Est-ce des liens entre acteurs qui se connaissent peu ou mal ou qui se connaissent différemment sur d'autres dossiers ? Cela provoque-t-il des changements de regard (des visions stéréotypées peuvent évoluer suite à une meilleure connaissance des logiques, des valeurs, des autres acteurs) ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Y a-t-il eu des acteurs qui ont abandonné et quelles en sont les raisons ? Y a-t-il eu des conflits et quelles en sont les raisons ?
- ◆ Il est indiqué que le plan "a été construit avec l'ensemble des acteurs socioprofessionnels, des instances institutionnelles et des associations régionales et départementales. Nombreux sont ceux qui ont pu ainsi le faire bénéficier de leur perception et de leur savoir". On peut se poser la question s'il y a eu des controverses sur les savoirs et les valeurs en jeu ? Avec le temps, de nouveaux acteurs se sont intégrés au plan d'actions : comment s'insèrent-ils dans ce processus participatif ? Ont-ils la même légitimité de savoirs ? Le plan d'actions fonctionne-t-il sur des "compromis" qui permettent d'avancer ? C'est-à-dire des visions ou compréhensions du plan d'actions différentes ?
- ◆ En termes organisationnels, comment s'est déroulé le fonctionnement de la gouvernance ? Tient-elle à des individus-médiateurs ? Y a-t-il eu pérennité au-delà des individus ? Quelle est la pertinence des acteurs au sein du contexte d'actions ?

Le **sujet 2 traitant de l'efficacité** peut être abordé sous différents angles et échelles. Il faut tout d'abord distinguer l'échelle des **porte-paroles (2a)** de l'échelle des **représentés (2b)**. Seuls les porte-paroles participent au plan d'actions.

On peut questionner l'implication des porte-paroles mais il faut aussi s'interroger sur l'efficacité du plan en termes de changement de pratiques chez les usagers des espaces naturels, les représentés. Quels sont les effets du plan sur la manière dont les usagers des espaces naturels appréhendent l'environnement et le Tétrasyre : quelle relation à ces animaux, quelle appréhension de leur impact, quelle connaissance des animaux, quelle adaptation des pratiques en fonction de dispositifs de protection ou d'éléments de communication ? En résumé, comment les savoirs développés au sein du plan percolent jusqu'aux acteurs et quels sont les effets sur leurs pratiques ?

Quelle est l'articulation du plan avec le "mille-feuille" constitué par d'autres actions portant sur ces mêmes espaces que les acteurs fréquentent ? Et au final quelle est la lisibilité pour les acteurs ?

On pourrait également s'interroger sur les savoirs vernaculaires qui existent sur le Tétrasyre ? Identifier quelles sont les controverses, la légitimation et délégitimation de certains savoirs ? Comment ces savoirs vernaculaires et empiriques peuvent remonter et être pris en compte ?

En termes pratiques, ce sujet pose problème car plus on s'approche des représentés et plus la possibilité de "terrains" à explorer est grande. Dans le sujet 2 au niveau des usagers, il faut échantillonner et donc faire un choix sur un terrain spécifique. Dans ce cas il est possible de prendre une thématique (pastoralisme, stations de ski...), et d'étudier la question à l'échelle des porte-paroles jusqu'aux représentés. Il est également possible de prendre l'objet Tétrasyre sur un territoire donné et de voir l'ensemble des acteurs du territoire (contexte d'action).

En plus de ces deux sujets, **un sujet 3** est proposé :

A la lecture du plan d'actions, on pourrait ajouter à ces questionnements une exploration des pratiques des gestionnaires d'espaces et des usagers des espaces durant les périodes sensibles. Le plan d'actions part de la biologie du Tétrasyre pour lancer des actions mais il serait intéressant de comprendre également ce que font les acteurs : comprendre leur appréhension de leur environnement et plus spécifiquement du Tétrasyre, leur appréhension vis-à-vis de leurs impacts et des éventuels dispositifs de communication, de mise en défens mis en place pour mieux "cibler" les actions envers ces acteurs.

Coralie Mounet présente les contraintes d'une enquête qualitative et d'un stage de Master 2.

Elle rappelle qu'il n'est pas possible de faire un questionnaire quantitatif sans avoir réalisé une pré-enquête. Par ailleurs, si un questionnaire peut dresser l'état de la situation sous forme d'un instantané, il ne renseignera pas forcément sur les causes de ce qui est constaté. Enfin, une enquête qualitative nécessite une trentaine d'entretiens retranscrits, à analyser thématiquement via un logiciel suivant une procédure précise (codage des entretiens par thématique, croisement des thématiques, par exemple croisement parcours professionnel et engagement dans le plan). En amont, le stagiaire devra effectuer une synthèse bibliographique en Sciences Humaines et Sociales, et s'appuyer sur les documents scientifiques et techniques sur le Tétrasyre.

Pour conclure, un stage de Master 2 ne pourra traiter qu'un seul sujet parmi tous, il faut faire un choix.

Coralie Mounet informe que pour **les sujets 2b et 3**, il est possible de déposer un projet complémentaire de recherche auprès du CG 38 en 2016, avec une équipe de sociologues/géographes et écologues. Il y aurait également la possibilité de coupler ces thématiques de recherche avec d'autres projets conduits par Clémence Perrin, Laine Chanteloup et Anne Loison. Celles-ci étudient la perception des pratiquants de randonnée hivernale et estivale sur leur impact sur la faune sauvage (ongulés).

Suite à son exposé et après discussion du comité de suivi, **il est retenu le sujet 1, couplé avec le sujet 2a pour ce stage en 2015**. Il sera décidé ultérieurement si on inclut la suite de l'évaluation (sujets 2b et 3) dans le futur plan d'actions.

Perspectives 2016-2020

Certaines grandes lignes de perspectives ont été rapportées suite à un questionnaire envoyé aux pilotes des actions. Cependant, faute de temps, cette partie n'a pas pu être abordée lors de ce comité de suivi.

Conclusion

Thibaut Couturier conclut en remerciant l'ensemble des participants à ce comité de suivi, les financeurs, et la DREAL Rhône-Alpes pour l'accueil dans ses locaux.

Contacts

Observatoire des Galliformes de Montagne :

Thibaut Couturier, chargé de mission PRA Tétrasyre Alpes

☎ : 04.50.52.92.65

📠 : 04.50.52.48.11

✉ : thibaut.couturier@asso-ogm.fr

Virginie Dos Santos, chargée de développement Alpes

☎ : 04.50.52.92.65

📠 : 04.50.52.48.11

✉ : virginie.dossantos@asso-ogm.fr

DREAL Rhône-Alpes :

Mathieu METRAL

✉ : mathieu.metral@developpement-durable.gouv.fr

Région Rhône-Alpes :

Anne-Cécile PRAT

✉: aprat@rhonealpes.fr

DREAL PACA :

Robin ROLLAND

✉: robin.rolland@developpement-durable.gouv.fr

Région PACA :

Franck QUENAULT

✉: fquenault@regionpaca.fr

Annexe

Diaporama de présentation du comité de suivi